

Saint-Maurice l'Exil, le 20 septembre 2022

Affaire suivie par :
EBER – Coralie WIOT / ETAT – Luc LAUVERJAT
coralie.wiot@entre-bievreetrhone.fr / luc.lauverjat@isere.gouv.fr
04 74 29 31 72 / 06 78 67 30 95

Objet : Appel à projets Politique de la ville – Programmation 2023

Madame, Monsieur,

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours. Aussi, nous avons le plaisir de vous informer du lancement de l'appel à projets 2023 du contrat de ville d'Entre Bièvre Et Rhône Communauté de Communes.

A ce titre, vous pouvez proposer des projets dans tous les champs prioritaires de la cohésion sociale, du cadre de vie ainsi que du développement économique et de l'emploi identifiés dans le Contrat de Ville et le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques. Vous trouverez, en pièce jointe, le règlement de l'appel à projets 2023, reprenant toutes les informations nécessaires.

Les demandes de subvention doivent se faire en ligne sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> au plus tard le 10 novembre 2022.

La version éditée des dossiers 2023, l'attestation sur l'honneur et, le cas échéant, les fiches bilans des actions 2022 devront ensuite être envoyées à Entre Bièvre Et Rhône Communauté de Communes par voie numérique à l'adresse suivante : polville@entre-bievreetrhone.fr

Les services d'EBER Communauté de Communes et ceux de l'Etat se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

La Présidente
Entre Bièvre et Rhône
Communauté de communes


Sylvie DEZARNAUD

Le Sous-Préfet
Sous-Préfecture de Vienne


Denis MAUVAIS